Académie : VERSAILLES (Ecole MERCIER SAINT-PAUL)
Département : *78 - YVELINES*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

SP²A
Société pédiatrique de pneumologie & allergologie

ANNEXE – Fiche de liaison ASTHME

Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie
et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI

L'ENFANT : Nom/Prénom de l'enfant : Date de naissance : Ecole ou établissement (Nom/Ville) : *Mercier SAINT-PAUL – Meulan-en-Yvelines*
MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie : Nom / Prénom : Spécialité : Lieu d'exercice du médecin : Téléphone : Mail :
Date : Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche :

Diagnostic médical principal (*joindre tout document médical utile*) :

Autres antécédents :

Existence d'allergènes ou facteur(s) spécifique(s) déclenchant la crise ? ☐ oui ☐ non

Aménagement de l'environnement :

☐ Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :

Aménagements du temps de présence dans l'établissement – EPS : ☐ oui ☐ non

☐ Prévenir les parents en cas d'activité physique d'intensité inhabituelle.

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

→ Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les **sorties de classe** et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI.

→ Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI comportant la fiche de conduite à tenir en cas d'urgence

→ Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau.

→ Lors des sorties scolaires, éviter l'exposition et le contact direct avec les animaux à poils (*chat, chien, cheval…*) ☐ oui ☐ non

© Direction générale de l'enseignement scolaire-MCT

Académie : VERSAILLES (Ecole MERCIER SAINT-PAUL)
Département : *78 - YVELINES*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

SP²A
Société pédiatrique de pneumologie & allergologie

Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? ☐ Oui ☐ Non

Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, la posologie, les modalités d'administration, les horaires de prises. Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.

Si oui, le(s)quel(s) ? _____

A quelle heure ? _____

Qui les donne ? _____

☐ **L'élève**, préciser :

☐ **Autre**, préciser :

Existence d'une trousse d'urgence : ☐ oui ☐ non *Les trousses sont fournies par les parents et doivent contenir **un double du PAI***

→ Si oui, nécessité pour l'enfant d'avoir sa **trousse d'urgence sur lui** : ☐ oui ☐ non

La trousse d'urgence contient :

- ☐ Bronchodilatateur inhalé
- ☐ Chambre d'inhalation
- ☐ 1 copie du PAI dont la fiche de conduite à tenir en urgence en cas d'asthme
- ☐ Autre, préciser :

Evaluation de la gestion de la crise d'asthme par l'enfant et sa famille :

→ L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable de ressentir lui-même les signes ou symptômes annonciateurs de la crise ?
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème d'asthme :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

Autres consignes ou précisions particulières :

_____

_____

_____

_____

Nom / Prénom de l'enfant :

© Direction générale de l'enseignement scolaire-MCT